

Rapport du conseil communal du 24 juillet 2023

Présents :

Monsieur Luc Delvaux, Bourgmestre;
Monsieur Philippe Leerschool, Madame Angélique Vangossum, Monsieur Christian Moray, Madame Pascale Ummels, Monsieur Pierre Frankinet, Échevins;
Monsieur Denis Lambinon, Monsieur Olivier Rouxhet, Madame Laure Malherbe, Madame Noëlle Wildériane, Monsieur Alain Collienne, Monsieur Philippe Defays, Monsieur Sébastien Doutreloup, Monsieur Amaury Masson, Monsieur Emmanuel Radoux, Madame Lucie Voué, Madame Catherine Gasquard-Chapelle, Monsieur Patrick Heyen, Madame Sylvie Garray, Monsieur Damien Fontaine, Conseillers;
Madame Anne Defgnée-Dubois, Présidente du CPAS;
Madame Valérie Babette, Directrice générale f.f.;

Excusés :

Monsieur Michel Beaufays, Madame Isabelle Moreau, Conseillers;
Madame Anne-Françoise Delville, Directrice générale f.f.;

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbal publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Nous regrettons le nombre d'abréviations dans les questions orales d'actualité. Nous lisons un passage du procès-verbal.

Merci de ne pas utiliser les abréviations ou de les développer ceci afin de permettre aux citoyen.nes une meilleure compréhension des documents.

2. Droit d'interpellation d'un habitant

"De manière générale en Wallonie, le nombre de tués sur les routes a connu une hausse de 8 % en 2022, en comparaison avec 2021, soit 521 tués contre 484.

Et à Sprimont ? Nous avons connu une augmentation de 43% des accidents sur Sprimont entre 2020 et 2021, passant de 30 à 43 accidents. Les chiffres de 2022 : 54 accidents. Si cela se constate, cela signifierait qu'en 5 ans, il n'y a eu aucune amélioration de la sécurité routière à Sprimont malgré les efforts des autorités publiques.

En 2022, les accidents à Sprimont ont malheureusement été responsables de blessures graves pour 3 personnes et 2 personnes sont décédées dans les 30 jours après l'accident. Cela pourrait sembler peu mais c'est oublié que sur les 262 communes en Wallonie, 218 communes font mieux que Sprimont en termes de décès. Sprimont fait clairement partie des cancre de la classe.

Est-ce une surprise ?

La limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes régionales N62, N678 et N30 traversant Sprimont a été établie il y a déjà bien longtemps, lorsque l'autoroute E25 n'existait pas encore. Entre-temps, la commune de Sprimont a connu une augmentation sensible de la densité d'habitations. En effet, la commune de Sprimont a connu une augmentation du nombre d'habitants de 40% depuis les années '90 et 10% depuis 2010.

La situation sur les routes locales n'est malheureusement pas meilleure. Un simple calcul à partir des données rendues publiques sur le site telraam.net nous apprend qu'en 5 jours (du 28 mars au 1er avril 2022) pas moins de 2000 automobilistes ont roulé à plus de 70 km/h sur trois routes (rue de la China, rue de Louveigné, Thier du Hornay) où la vitesse est limitée à 50 km/h.

Une impression d'insécurité et d'augmentation des comportements agressifs de la part de certains automobilistes se généralise.

Une enquête menée par l'AWSR révèle que l'augmentation des radars pousse 66 % des Wallons à être plus vigilants au respect des limitations de vitesse.

Même si la région wallonne est responsable de beaucoup de nos routes, le conseil communal peut adopter lui-même un règlement complémentaire de circulation routière (RCCR) sur une voirie régionale (article 3 §2 de la loi du 16 mars 1968, loi relative à la police de la circulation routière).

Les questions posées:

Au vu de la loi du 16 mars 1968, le collège communal et le conseil communal pourraient-ils initier, en impliquant les autres niveaux de pouvoirs concernés, une révision de la limitation de vitesse sur les routes régionales traversant la commune de Sprimont, en considérant la situation urbanistique et démographique actuelle ?

M. le Bourgmestre annonce qu'il va tenter de résumer un maximum.

Nous vous remercions pour cette interpellation sur une thématique qui tient à cœur au Collège et à moi-même puisqu'en tant que Bourgmestre, j'ai la sécurité routière et la police dans mes attributions.

Nous sommes constamment attentifs à tous les retours citoyens que nous recevons à travers les nombreux canaux existants, réseaux sociaux, mails, interpellations orales ou autres concernant les quelque 200 km de voirie de notre territoire.

En retour, nous publions fréquemment, sur notre site communal, notre page Facebook, dans notre bulletin communal et ses éditos des articles pour informer des réalisations de travaux sur nos voiries, des aménagements sécuritaires de signalisation complémentaires ainsi que des messages de sensibilisation des citoyens ou rappels des législations en vigueur et du code de la route.

Les aménagements peuvent soit être directement réalisés sous autorité communale soit nécessiter l'aval de la Région wallonne, département en charge de la sécurité routière, représenté par Mme Docteur que je cite fréquemment.

Nous invitons Mme Docteur environ deux fois par an pour lui présenter nos propositions de réalisations en concertation avec le service travaux et la Police.

Nos propositions nécessitent donc soit un RCCR (Règlement complémentaire de circulation routière) et donc passage au Conseil communal ou pas, si ce sont des aménagements mineurs.

Cette gestion est complexe car, d'une part, comme vous le mentionnez bien, les voiries régionales, N62, N678, N30, N666 et N674 sont sous autorité et gestion du Service Public de Wallonie (SPW) et d'autre part, un élément très difficile à toucher, est le manque de civisme et de respect du Code de la route de nombreux usagers, d'où les campagnes de l'Agence Wallonne pour la sécurité routière (AWSR) qui tente de sensibiliser les automobilistes aux divers dangers de la route et que nous remercions pour son travail.

Nous n'avons pas tout à fait les mêmes chiffres que vous puisque selon les données de la Zone de Police SECOVA, transmises par notre Chef de Zone, le Commissaire Divisionnaire Vincent Braye, en collège de Police, les chiffres d'accidents avec blessures corporelles graves n'évoluent pas beaucoup puisqu'ils étaient de 41 en 2019, 24 en 2020, 29 en 2021 et 33 en 2022 et de 12 actuellement pour la première moitié de l'année 2023.

Les deux personnes décédées en 2022 étaient d'une part un motard qui a malheureusement refusé une priorité de droite et d'autre part une perte de contrôle d'un conducteur seul en cause, due à une vitesse excessive.

Le Collège communal considère toutefois qu'il ne peut jamais se satisfaire de quelques chiffres que ce soit tant qu'il y a des blessés.

Nous faisons beaucoup de sensibilisation et de relevés sur l'ensemble des voiries tant communales que régionales du territoire sprimontois.

- Nous avons fait l'acquisition d'un radar préventif qui compte le nombre de véhicules et leurs vitesses dans les deux sens de circulation. Quand on le place, on l'allume un certain nombre de jours. Puis on le laisse en mode « éteint » quelques jours pour avoir de meilleures statistiques.

Ce radar nous permet d'établir une cartographie complète des statistiques de vitesses sur les routes de la commune.

Ces statistiques sont relativement bonnes, mais il y a toujours un pourcentage de conducteurs qui sont clairement en excès.

Suite à un point examiné en Conférence des Bourgmestres à Liège Métropole, on a fait la promotion du système Telraam auprès de nos concitoyens afin de les encourager à installer le système chez eux mais cela n'a pas eu beaucoup de succès.

Des radars répressifs (fixes) ont été installés :

- sur la N30 à Dolembreux ;

- sur les feux du carrefour de Louveigné dans l'axe de la N678.

Lors de la dernière Commission Provinciale de Sécurité Routière (CPSR) du mois de juin à Liège, les vitesses ont été abordées une nouvelle fois.

J'y représentais la Commune et j'étais accompagné du responsable du service travaux et de notre Chef de zone de Police.

J'ai demandé 3 radars répressifs supplémentaires :

- Un au carrefour de Louveigné dans le sens Remouchamps vers Banneux (N666)

- un dans la descente de la rue de Theux (N62)

- un rue de Louveigné à Damré au niveau du dépôt du SPW que je considère comme prioritaire vu les statistiques de seulement 55% de respect des vitesses (N678).

Ces 3 demandes ont eu l'accord de la CPSR et un premier dossier relatif au radar destiné à la rue de Louveigné, va être constitué en collaboration entre le Collège, le service travaux et la Police et sera présenté par cette dernière à la ministre Valérie de Bue.

Nous demandons également régulièrement depuis plusieurs années la création d'un giratoire à Dolembreux pour fluidifier le trafic et éviter les accidents au carrefour actuel. Ce dossier a reçu une bonne nouvelle du cabinet ministériel (le dossier avance dans le bon sens).

Le SPW a encore été interpellé au sujet des îlots directionnels Thier du Hornay et pour des aménagements sécuritaires dès 2015, puis en 2019 et en 2022.

Nous avons également fait une demande pour obtenir une limitation à 70km/h rue Pirefontaine à Dolembreux avant le 50km/h de l'agglomération où se situe la grande bâche 50km/h.

Ces bâches sont non réglementaires au regard de la législation mais acceptées par le SPW en zone privée et sans gêner les conducteurs.

Nous avons également déjà fait plusieurs demandes pour l'abaissement de la limitation de 90km/h à 70km/h sur la N30.

Mon prédécesseur avait déjà obtenu l'abaissement de la limitation du Hornay jusqu'à l'Intermarché.

Nous avons également obtenu l'abaissement de la limite à 70km/h sur les tronçons suivants :

- du magasin Luxus jusqu'à la rue Toussaint Gerkens (approuvée en séance du conseil communal du 31 août 2017)

- de l'Intermarché jusqu'à la Haie des Chênes (séance du 24 novembre 2016)

- du Magasin Luxus jusqu'à la Haie des Chênes (séance du 12 mars 2018).

Enfin, nous profitons quand cela est judicieux des demandes de permis d'urbanisation afin d'imposer aux lotisseurs des aménagements sécuritaires sur les voiries.

Rue Cochetay par exemple, la création d'un trottoir à l'entrée de la rue de la Pépinière, l'installation d'un passage pour piétons sur un plateau surélevé en face de l'entrée du nouveau lotissement et la création d'un trottoir reliant ce nouveau lotissement à la rue Haie des Chênes ont été imposées au titre de charges d'urbanisme.

Nous pensons par ces explications, descriptifs et exemples avoir été dans le sens du fond de votre interpellation et avoir répondu aux questions posées.

C'est-à-dire :

- Le Collège communal peut-il initier des interpellations auprès des différents pouvoirs concernés pour que soit revue la vitesse sur nos voiries régionales ?

Oui, c'est le cas avec le 70km/h obtenus sur la N30.

Les interpellations déjà en cours de la même manière pour la N674 à Dolembreux.

- En ce qui concerne l'installation d'équipements de contrôle du respect des limitations de vitesses: nous faisons des interpellations pour augmenter les signalements sécuritaires et dispositifs ralentisseurs nous plaçons du radar préventif à différents endroits de la Commune nous avons fait placé 2 radars répressifs à Dolembreux et au feu de la N678 ;

nous faisons des demandes fréquentes pour l'installation du radar voiture banalisée ou trépieds de la zone SECOVA ;

nous demandons régulièrement l'Installation du LIDAR de la Police fédérale qui sera encore sur notre territoire communal du 26 juillet au 4 août ;

nous avons demandé l'obtention de 3 nouveaux radars répressifs dont un sera prioritairement installé rue de Louveigné et les deux autres aux feux de signalisation à Louveigné sur la N666 et dans la descente de la rue de Theux (N62).

Comme vous le voyez, nous sommes déjà très actifs dans cette volonté d'amélioration de la sécurité, de la réduction de la vitesse sur notre commune et de la réduction des accidents.

C'est pour cela que nous vous remercions pour ce sujet d'interpellation citoyenne et que nous continuerons à interpellier avec beaucoup de motivation et de détermination les instances concernées régionales et ministérielles pour obtenir encore plus d'amélioration à Sprimont. Je vous remercie pour votre attention.

Prend connaissance de la réplique du citoyen :

Je vous remercie pour la description de toutes les actions menées mais cela ne me rassure pas du tout. Les statistiques citées restent malgré tout inquiétantes.

Il ne faut pas minimiser quelques pourcents puisque 5%, cela représente 2000 voitures.

La rue de Theux est limitée à 90km et reste un endroit dangereux : elle ne dispose d'aucun passage pour piétons alors que des jeunes doivent la traverser quotidiennement pour prendre leur bus.

Nous constatons que vous faites de nombreux efforts mais il reste encore pas mal de choses à faire.

3. Projet de Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023 (révisant le Schéma de Développement du Territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999) - Avis

Ce point a été approuvé à 18 voix pour et 3 abstentions (MCS)

Etant donné que la commune fixe 11 conditions, avez-vous des garanties par rapport à la prise en compte de ces conditions ?

Non, nous n'avons aucune garantie mais les points qui ne seraient pas pris en compte devraient être argumentés. Toutes les remarques (conditions) émises par les différentes communes seront rassemblées dans un « livret ».

4. Modification budgétaire n°2 des services généraux - Exercice 2023 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

5. RCA - Désignation du Commissaire-réviseur 2023-2025 – Approbation

Ce point a été approuvé avec 18 voix pour, 2 abstentions (Les Engagés) et une voix contre (Les Engagés)

6. Renouvellement de la convention de partenariat entre la Bibliothèque communale de Sprimont et la Résidence du Fort - Approbation

Ce point 18 voix pour et 3 abstentions (MCS)

Nous sommes intervenus plusieurs fois au sujet de cette convention, en mai 2022.

Nous ne voyons pas l'utilité d'une convention avec une société commerciale dans le cadre des activités telles que proposées dans le document. Qu'est-ce qui justifie le prêt gratuit aux usagers de la résidence du Fort ? C'est une société à responsabilité limitée.

Considérant que la question se pose quant à la justification de la gratuité des ateliers et des prêts collectifs alors qu'il s'agit de conclure une convention avec une société avec but de lucre; le point avait été reporté.

En août 2022, Le collège nous a représenté exactement le même point, sans aucune modification.

7. Vente publique groupée de bois marchands de l'automne 2023 - Exercice 2024 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

8. Marchés publics de Fournitures - Acquisition de câblage électrique - Dépense réclamée par des circonstances impérieuses et imprévues - Décision du Collège communal du 04 juillet 2023 - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité

9. Marché de Fournitures - Achat de TV interactives pour les écoles communales - Recours à une centrale d'achats - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

12 TV + 12 pieds = 38 405 euros

Nous attirons l'attention du collège sur le fait que certains pays à la pointe de l'utilisation de l'informatique dans le cadre scolaire font actuellement marche arrière.

Nous attirons l'attention sur le collège quand aux conditions de revalorisation du matériel informatique (conditions qui pourraient faire partie des critères de sélection lors de l'achat).

Nous n'avons aucune information sur l'intérêt porté par les professeurs pour ce genre de matériel. Y-a-t-il une réflexion sur l'enseignement numérique ?

10. Marché de Fournitures - Mobilier pour les écoles communales - 2023 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité

Questions orales d'actualité

Une conseillère des Engagés demande l'organisation d'une nouvelle réunion du groupe de travail égalité des chances, puisqu'il n'y en a pas encore eu depuis fin 2022. Nous aimerions qu'elle ait lieu aux environs de la mi-octobre afin de pouvoir y aborder le sujet des violences intrafamiliales et retourner vers les écoles, les mouvements de jeunesse, les maisons de jeunes et les centres d'accueil pour réfugiés.

Garde-t-on toujours 2 représentants par groupe politique? D'autres personnes souhaitent-elles intégrer le groupe?

Le Collège est d'accord pour organiser cela.

Une conseillère des Engagés : Les voiries du lotissement rue Cochetay sont terminées mais on ne voit aucun chantier de construction de maison démarrer. Sait-on pourquoi?

Le Collège: Le promoteur vient de recevoir un permis pour 3 blocs de 4 maisons mitoyennes qui seront situées à rue. Un autre permis a été délivré il y a un mois mais les terrains ne sont pas encore vendus. Le promoteur a introduit les demandes de permis à son nom.

La conseillère : Savez-vous pour quand est prévue la réalisation des aménagements sécuritaire sur la rue Cochetay?

Le Collège: Le promoteur a contacté le Service Public de Wallonie (SPW) mais ce dernier ne répond pas. C'est un dossier compliqué puisqu'il faut coordonner la réalisation des aménagements par le promoteur avec la réfection de la route par le SPW or, créer une synergie avec le SPW est très compliqué. Nous espérons que cela sera fait le plus vite possible.

Une conseillère MCS : Comme chaque année nous aimerions savoir si la Commune va participer à la Nuit de l'obscurité et ce qui est prévu. Nous rappelons qu'il est possible de bénéficier d'actions de sensibilisation gratuites par Natagora.

Le Collège: Nous avons soumis le problème technique à RESA qui nous annonce avoir des possibilités de solution pour obtenir la coupure de l'électricité mais on attend leur réponse précise.

La conseillère : Qu'en est-il des actions de sensibilisation annexes?

Le Collège : Tout est lié. On n'imagine pas une nuit de l'obscurité sans organiser des activités sur le même thème or le service environnement est débordé. Il faudrait faire appel à des organisations extérieures. On y travaille, vous pouvez en parler avec les agents du service.

Un conseiller MCS : Etes-vous intervenu concernant le nettoyage des taches de goudron?

Le Collège: l'entrepreneur en charge du chantier n'a pas respecté les temps de séchages entre les couches. Les camions ont donc roulé dans une matière collante et en ont répandu partout. La Police est intervenue immédiatement pour constater le problème et a mis en demeure la société responsable des travaux de nettoyer tout. La chaleur qu'il faisait ce jour-là a cependant rendu impossible un nettoyage immédiat.

L'entreprise a déclaré qu'il ne lui avait pas été possible d'effectuer le nettoyage avant les congés du bâtiment. Nous insistons auprès du SPW pour que cela soit fait rapidement. Nous demandons

que cela soit fait début août mais nous n'avons pas d'autorité sur la société. L'entreprise va effectuer un nettoyage à haute pression ou un raclage.

Un conseiller MCS : La traversée de Louveigné reste dangereuse. Deux véhicules se sont encore fait accrocher cette nuit rue du Pérréon.

Le Collège en est informé. Les accidents se déroulent surtout la nuit, c'est une période compliquée et ce n'est pas la seule rue concernée. Le dossier de réfection de la rue du Pérréon date d'il y a 10 ans, nous le relançons régulièrement et pour la dernière fois en juin à la dernière Commission Provinciale de Sécurité Routière. Il faut relancer toute l'étude du permis et mettre le dossier au goût du jour. On nous annonce une analyse en 2024 pour une réalisation fin 2024 ou 2025. En attendant le service travaux met des "rustines" de temps en temps.

Lors de la mise à jour du projet nous demanderons évidemment des aménagements de sécurité afin que le passage dans cette rue nécessite plus d'attention des conducteurs. Nous demanderons également que les travaux soient fait en alternance afin de ne pas bloquer le centre de Louveigné.